



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20251127-202511D0067-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
25 Novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents :
Votants : 25

Date de la convocation :
19 Novembre 2025

S.CLOUPET
D. SEBAI

ORGANISATION DE LA MISE SOUS PLI DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES

Les opérations de mise sous pli sont organisées et financées par la collectivité qui bénéficiera d'une dotation allouée par l'Etat. L'organisation de la mise sous pli sera réalisée en régie par des agents municipaux qui seront rémunérés par la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la préfecture pour l'organisation de la mise sous pli
- **SOLLICITE** le versement de la dotation en fonction du nombre d'électeurs inscrits
- **AUTORISE** la rémunération des agents chargés de la mise sous pli

Le 26 Novembre 2025
Le Maire,
Pierre LARRIEU